

(4)

16. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois? *(La pension de l'instituteur est en argent seulement, et a été payée et devant jusqu'à 46r. 1798. De la manière suivante.)*

Sources	
De la Bourgeoisie à titre de pension	175 - 12.
De la Paroisse générale	21 - 1
De la Bourgeoisie des Pauvres	24.
Des enfants qui nomment d'habitans bon an-mal an	15.
Total	135 - 15

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

- b. Ou des sommes assignées & payées à l'école? "
- c. Fondations? "
- d. Caisses communales? "
- e. Biens d'église? "
- f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit? "
- g. De biens-fonds? "
- h. Ou d'autres capitaux quelconques? "

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Observations

L'Instituteur Détruz est au cas de rappeler ici que la commune auroit par une délibération augmenté la pension de la Régence. Elle a été publiée au face de 231. L. 8 l'entre le logement et un par din, cela est constaté sur les papiers Publics du Bulletin officiel N. 21. du samedi 25. Aout 1798. et a gazette de campagne N. 12. dans le même Mois. Mais le dit Détruz n'a point encore reçu de pension sur ce pied là, au contraire, la première est diminuée par le refus qu'on fait pour les enfants d'habitans, outre un autre bénéfice par gratification de 162 qui lui a été livrée 3 annes sans interruption et n'a été supprimé qu'après l'époque que la commune a établi et Publiée cette place sur le pied des dits; il est vrai que cette gratification lui fut promise lors de son établissement tant qu'il rempliroit les devoirs de Régent. Le dit Détruz attendra avec résignation à ce qu'il plaira à ses Supérieurs de prescrire à son égard... Les premières autorités sont instruites par le canal du Citoyen Préfet, de la cause de la susdite Publication; Le Directoire Exécutif à par son équité sage se pénètre d' injustice et se font flétrissant d'honneur qui n'avoit porté au Régent; C'est le fruit de la balance opprimée avec influence sur l'ignorance de la majeure partie des membres de la Commune par un seul, intriguant, fortement a été dit dans le lieu par parentage et autrement; Ce n'est qu'en raison de ce que le dit Détruz ne s'attiroit pas voulu prêter ses voix le jour de la séance Primaire, parce qu'il a conscience devant être net et libre; Le dit Détruz avec sa famille béniront à jamais le Directoire et le Citoyen Préfet d'avoir pris vivement la cause dans la balance de la Justice, et de la lui avoir rendue par son arrêté du 13. septembre 1798. Il continuera de son mieux possible de mériter les faveurs de ses Supérieurs comme bon et digne Patriote, c'est ce qui l'honneur d'écouter respectueusement Jean Daniel Détruz Instituteur à St. Saphorin.

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. Nom de l'endroit où est située l'école?

Luidoux

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

Un Village

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

C'est une Commune

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

De la Paroisse de St. Saphorin Agence de Luidoux,

d. District

De Nvaux,

e. Canton

Du Léman,

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

Il y en a 14 de demy heure, 10 de quart d'heure, 15 d'une heure

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

Lrapouri, Abergcois, La Chéseau, Chapaux, Les Inselez, La Goguire, La Vergnaulte, fermes, La Goguire, La Vergnaulte, Druge

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

Quart d'heure, demy heure, 1 heure

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

Luidoux 23. Bottonet 8. La Roche, 8. Les Chauds 4. Druge & le Ruveret 7. La Combaz 6. Pierre Vieille 4. Vers les Connes & Longchamp 8.

Handwritten signature and notes at the top right of the page.

(2)

4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence? *3 quart d'heure, La 1^{re} demy heure, La 3^{me} demy heure, La 4^{me} de quart d'heure, La 5^{me} d'une heure,*

a. Leurs noms. *St Saphorin, Rivaz, Chexbres, Lubboz, Crenière,*

b. Leurs distances réciproques. *La 1^{re} 45 minutes, La 2^{de} 30 minutes, La 3^{me} 30 minutes, La 4^{me} 15 minutes, La 5^{me} 60 minutes*

I I.

I N S T R U C T I O N.

- 5°. Qu'enfeigne-t-on dans chaque école? *L'alphabet, ensuite les Claves à Spellier à Lire, à observer les points, à apprendre le Catechisme, Dictionnaire, le petit des passages, Poèmes, Contes, Musique, Écriture, Arithmétique, Thèmes, Prières, Commandemens*
- 6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle? *En hiver, & en été, une par jour, excepté le mardi, Depuis 8 heures du matin, jusqu'à onze heures, & depuis midi, jusqu'à 3 heures,*
- 7°. Livres élémentaires, lesquels sont en usage? *Le Catechisme, Dictionnaire, & le petit des passages*
- 8°. Préceptes & réglemens, comment font-ils observés? *Ils ont toujours été sous l'inspection du Pasteur*
- 9°. Durée de l'école chaque jour? *trois heures, Chaque école,*
- 10°. Les enfans sont-ils distribués ou classés? *trois classes,*

I I I.

R E L A T I O N S P E R S O N N E L L E S.

11°. *Instituteurs.*

- a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière? *L'examen a été fait par le Pasteur, & les proposés de la Commune qui nommaient trois des Candidats, & le Ballif de Lausanne*
- b. D'où est-il? *Elusit, un des trois Natif de Chexbres*
- c. Son nom *Jean Samuel Delay*

(3)

d. Son âge. *52 ans*e. Sa famille, combien d'enfants a-t-il? *Deux Enfants*f. Depuis combien de tems est-il instituteur? *Dès le 24^{er} Avril 1773.*g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente? *Nulle part, Artisan*

h. Réunit-il à son office quelqu'autre fonction? quelles sont-elles?

12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école? *Cela varie, infiniment*

a. En hiver, } soit garçons ou filles. *Suivans les tems qui fait*

b. En été, } *Une partie, très peu*

I V.

R A P P O R T S E C O N O M I Q U E S.

- 13°. Biens & fonds de chaque école. *Une maison, un Jardin, Une Chenevière*
- a. Possède-t-elle de pareils fonds?
- b. Quelle en est la valeur? *Le Logement, Jardin, Chenevière 15 francs de S. par année*
- c. Source des revenus.
- d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres? *Non*
- 14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien? *On ne paye rien*
- 15°. Bâtiment de l'école.
- a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré? *Vieux & délabré*
- b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment? *Le Logement pour le Régent, & une chambre pour les Ecoliers*
- c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être sa maison, & à quel prix? *Le Logement du Régent est au même Bâtiment que la chambre de l'école*
- d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école. *La Bourgeoisie de ditte Commune de Luidou*

24

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

110^{fr} de Suisse

A. En argent, bled, vin, ou bois?

Le tout en argent, de la Paroisse de St. Saphorin & de Muidoux.

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

4 Comptes un Leg. qui fut fait, il y a environ 25 à trente ans.

a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?

Ces fonctions consistent à faire tous les jours, une Messe à Muidoux & une à Crémier excepté le mardi, ensuite faire à répondre les enfants au

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

Catéchisme à Muidoux, tous les quinze jours, & faire la prière tous les

c. Fondations?

Dimanches, qu'il n'y a pas le Catéchisme & d'indiquer le chant

d. Caisses communales?

des B. tous les Dimanches à Muidoux & faire la prière tous les samedis de

e. Biens d'église?

Communion. De Conze, un mois au temps de la moisson de Vendange

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

quinze jours de plus, se doit lire à l'église de Chérens à mon tour, de trois semaines en trois semaines,

g. De biens-fonds?

b. Ou d'autres capitaux quelconques?

Le Logement, Jardin & Chérens

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accéder, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

L'École de Crémier consiste à quatre Enfants de la distance d'un lieu Et en hyver très mauvais Chemin; Bourg de 7 à 8 Maisons

Jean Samuel Delay, Régent pour Muidoux & Crémier

Le 12 Mars 1799

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

25
C. 15.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

à Dubloz

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

Un Village

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

Une Commune

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

de la Paroisse de St. Saphorin Agence de Chérens

d. District

de Lavaux

e. Canton

Du Sâman

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

Il y en a 14 dont les plus éloignées de l'école sont environ 26 Minutes

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

Le Rolle est de 36 Enfants Garçons & filles